

# COMMUNE DE VAROIS ET CHAINOT

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 6 FEVRIER 2017

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu des réunions du 12 décembre 2016 et du 3 janvier 2017 sont approuvés à l'unanimité.

#### DELIBERATION N°2016/020601 - ZAC LES RIVES DU SAUVIGNY - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC)

Mme Bazin informe le Conseil Municipal,

Qu'en application du traité de concession de la Commune de Varois et Chaignot à l'office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or (Orvitis) relatif au projet d'aménagement de la ZAC en date du 5 juillet 2010,

le compte rendu annuel de l'activité d'Orvitis est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Au 31 décembre 2015, le compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) transmis par Orvitis présente :

- un état des acquisitions foncières pour une superficie de 121 537 m<sup>2</sup>,
- un état des cessions pour une superficie de 1189 m<sup>2</sup>,
- un état des dépenses engagées pour un montant de 3 564 922.06 €.

Après avoir entendu l'exposé du bilan d'activité de l'année 2015, par Mme BAZIN, Adjointe aux finances,

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,

APPROUVE la présentation du compte rendu annuel à la collectivité transmis par Orvitis relatif au projet d'aménagement de la ZAC, pour l'année 2015.

#### DELIBERATION N°2016/020602 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - REFUS DU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORGE ET TILLE COMME PREVU PAR LA LOI ALUR

M. le Maire présente la délibération,

VU la loi ALUR du 27 mars 2014, et notamment son article 136 II, prévoyant le transfert automatique de "la compétence P.L.U." aux structures intercommunales au plus tard le 27 mars 2017, sous réserve de l'expression contraire d'une minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population) dans les 3 mois qui précèdent, soit entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017 ;

VU la délibération du 12 décembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Varois et Chaignot ;

CONSIDÉRANT que ce transfert n'a aucune incidence sur la compétence en matière d'application du droit des sols et sur la taxe d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que :

- Le transfert automatique de la compétence P.L.U. au 27 mars 2017 à la communauté de communes Norge et Tille annulerait une grande partie du travail mené par le conseil municipal de Varois et Chaignot sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme ;

- Ce transfert intervient à l'heure où les communes constituant la communauté de communes Norge et Tille créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, doivent en priorité harmoniser leurs pratiques ;

PROPOSE de ne pas transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté de communes Norge et Tille ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Maire.

DÉCIDE de ne pas transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes Norge et Tille.

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte et document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016/020603 - TERRAIN PARIZE/FOUCHE - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN COUVRANT LES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES**

M. le Maire expose la délibération,

Des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées traversent la parcelle de Mme Parize/Fouché située au 6 rue Jean-Pierre Sarrasin qui doit être vendue.

M. le Maire propose d'acquérir une bande de terrain non constructible longeant les bâtiments agricoles de la ferme Sarrasin d'une superficie de 304 m<sup>2</sup> environ afin de laisser un libre accès au réseau d'eaux usées et pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A 16 votes pour, 1 abstention,

PREND ACTE du projet d'acquisition d'une parcelle non constructible de 304 m<sup>2</sup> environ sur le terrain de Mme Parize/Fouché longeant la ferme Sarrasin au tarif de 80 €/m<sup>2</sup>,

CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION N°2016/020604 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION**

M. le Maire présente la délibération,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de maintenir un service de qualité auprès des familles sur le temps périscolaire et péri-éducatif et de poursuivre les activités du Pass'Jeunes mis en place en 2016 durant les vacances scolaires, il est proposé de pérenniser deux emplois d'adjoints d'animation au service enfance/jeunesse en créant deux postes :

- un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet annualisé à raison de 30 heures hebdomadaires (soit 30/35<sup>e</sup>) à compter du 27 février 2017.
- un emploi d'adjoint d'animation à temps complet annualisé à compter du 10 mars 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE de créer deux postes d'adjoints d'animation au service enfance/jeunesse :

- un poste à temps non complet (30 h hebdomadaires) annualisé à compter du 27 février 2017,
- un poste à temps complet annualisé à compter du 10 mars 2017;

DÉCIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016/020605 - PERSONNEL COMMUNAL - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE - POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A LA BIBLIOTHEQUE**

M. le Maire présente la délibération,

La bibliothèque municipale doit s'adapter et élargir son offre de service auprès des usagers. Cette évolution nécessite d'investir dans un nouveau système intégré de gestion de bibliothèque, plus performant et adapté à notre structure qui permet de proposer des ressources numériques (catalogue, expositions, utilisation de tablettes, de liseuses).

Ces nouveaux outils ainsi que la volonté d'élargir l'ouverture de la bibliothèque le mercredi après-midi de 16 h à 18 h nécessitent une nouvelle organisation de travail de l'adjoint du patrimoine.

Compte tenu de ces éléments, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail pour l'agent qui occupe l'emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet annualisé à raison de 30 heures hebdomadaires (soit 30/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal,  
A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à cette augmentation d'horaires pour le poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

DÉCIDE d'ajuster en conséquence le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

**INFORMATION - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORGE ET TILLE**

M. Jobard présente les représentants de la commune au sein des commissions de la Communauté de Communes Norge et Tille :

**Commission Finances co-animée par Michel LENOIR et Patrick MORELIERE**

Mme Nadine BAZIN  
M. Vincent DELATTE

**Commission Environnement co-animée par Patrice DEMAISON et Jean-Pierre LANQUETIN**

M. Jean-Pierre LANQUETIN  
M. Jean-Jacques CLERC

**Commission Enfance-Jeunesse co-animée par Frédéric IMBERT et Pierre JOBARD**

M. Pierre JOBARD  
Mme Laurence DI MATTEO

**Commission Culture, Communication co-animée par Nadine MUTIN et Bruno PICONNEAUX**

M. Christophe FOLLOT  
M. Pierre JOBARD

**Commission Urbanisme, Economie, Voirie et Travaux co-animée par Michel LENOIR et Patrice MANCEAU**

M. Jean-Pierre LANQUETIN  
M. Claude REYGNER

**Commission Base de loisirs co-animée par Frédéric IMBERT et Patrick MORELIERE**

M. Jean-Jacques CLERC  
M. Claude REYGNER

**Commission Choix des compétences, Ressources Humaines et Transports co-animée par Patrice CHIFFOLOT et Patricia GOURMAND**

Mme Nadine BAZIN  
Mme Suzanne FERRAND

**DELIBERATION N°2016/020606 - DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire, prises conformément à la délégation confiée par délibération du 28 mars 2014 :

Le 5 janvier : le devis de la société Binet pour la mise aux normes des sanitaires des bâtiments communaux, afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'un montant de 6075.42 € HT ;

Le 6 janvier : le devis de la société Bousageon pour la création d'un chemin au Pré de l'étang, autour du verger conservatoire, d'un montant de 6 500 € HT

Le 17 janvier : le renouvellement du contrat antivirus pour 7 postes informatiques avec la société JVS Mairistem d'un montant de 573.00 € HT pour 3 ans ;

Le 17 janvier : le devis de la société Gentil Thermique pour la fourniture et l'installation de 6 radiants gaz céramique au gymnase d'un montant de 27 922.50 € HT ;

## DIVERS

### Communauté de Communes Norge et Tille

Les comptes administratifs des deux anciennes communautés de Communes ont été votés le 6 février :

	<b>Val de Norge</b>	<b>Plaine des Tilles</b>
Section de fonctionnement / excédents:	975 925 €	97 342 €
Section d'investissement / excédents :	<u>206 140 €</u>	<u>161 052 €</u>
Résultats :	1 182 065 €	258 393 €

### Village Seniors

Le comité s'est réuni le 20/01 dernier. Un groupe de travail s'est constitué pour réaliser un questionnaire destiné à mieux connaître les besoins des personnes âgées.

Une visite de la résidence Sérénitis à Asnières-les-Dijon est organisée le 28/02 prochain.

### Verger conservatoire

Un chemin a été créé autour du verger. Le paysagiste viendra jalonner le terrain pour proposer l'implantation des 30 arbres fruitiers sur le terrain prévu au Pré de l'Etang. Ensuite les arbustes à petits fruits seront positionnés.

Il est proposé de créer un groupe de travail pour suivre l'opération avec l'aménagement du verger et la signalétique à prévoir...

### Sécurité

Participation citoyenne : le protocole a été transmis à la Gendarmerie pour validation.

Pour que le dispositif soit efficace, il est préconisé d'y associer une vidéo protection. Une réunion d'information sur ce dispositif complémentaire est prévue le 7/02 avec l'Adjudant Chef Pozzo et le Major Portrat.

### Ecole

La prévision des effectifs pour la rentrée scolaire de septembre prochain est en cours. Il n'y a pas de fermeture de classe programmée sur notre commune.

### Siceco

Une réunion a été organisée le 25 janvier dernier pour présenter le Siceco à toutes les communes rattachées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le Maire rencontrera M. Jacquenet, le Président du Siceco pour lui faire part des travaux envisagés sur notre commune.

Le Conseil Municipal désignera nos représentants lorsque l'arrêté préfectoral actant les nouveaux statuts du Siceco sera paru.

### Communication

Il est proposé de réaliser un support d'information tous les trimestres pour présenter les actions municipales.

### Prochaines réunions du Conseil Municipal

- 6 mars pour le vote du compte administratif 2016,
- 27 mars pour le vote du budget 2017.